



RAPPORT ANNUEL DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA SUISSE 2005

DEZA
DDC
DSC
SDC
COSUDE

DIREKTION FÜR ENTWICKLUNG UND ZUSAMMENARBEIT
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION
DIREZIONE DELLO SVILUPPO E DELLA COOPERAZIONE
SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION
AGENCIA SUIZA PARA EL DESARROLLO Y LA COOPERACIÓN



Staatssekretariat für Wirtschaft
Secrétariat d'Etat à l'économie
Segretariato di Stato dell'economia
State Secretariat for Economic Affairs

s e c o

Direction du développement et de la coopération (DDC)

La DDC est l'agence suisse chargée de la coopération internationale. Elle est rattachée au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La DDC réalise ses propres programmes, soutient ceux d'organisations multilatérales et participe au financement d'activités menées par des œuvres d'entraide suisses et internationales. Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants:

- la coopération bilatérale et multilatérale au développement,
- l'aide humanitaire, avec notamment le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA),
- la coopération avec l'Europe de l'Est.

La DDC assure en outre la coordination générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire avec d'autres offices fédéraux compétents pour ces questions.

Elle emploie environ 1700 personnes, qui travaillent en Suisse et à l'étranger. En 2006, son budget s'élève à 1,306 milliard de francs. Le directeur de la DDC est l'ambassadeur Walter Fust.

Secrétariat d'État à l'économie (seco)

Le seco est le centre de compétence de la politique économique suisse. À l'intérieur de cet office, la Coopération économique au développement met en œuvre les mesures de politique économique et commerciale de la Suisse en faveur des pays en développement et en transition. Son objectif central est de réduire la pauvreté. Pour y parvenir, elle favorise une meilleure intégration de ces pays dans l'économie mondiale, soutient l'économie de marché et contribue à une mobilisation accrue des ressources privées. Conjointement avec la DDC, le seco assure la responsabilité de l'aide financière multilatérale.

Le seco fait partie du Département fédéral de l'économie. Il est dirigé par le secrétaire d'État Jean-Daniel Gerber. La Coopération économique au développement compte 54 postes et dispose d'un budget de 238,4 millions de francs pour 2006. Son chef est l'ambassadeur Oscar Knapp, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.

4

LE MANDAT

5

ACTIVITÉS EN 2005

Coopération multilatérale

6

ACTIVITÉS EN 2005

**Coopération bilatérale
au développement**

8

ACTIVITÉS EN 2005

**Coopération avec l'Europe de l'Est
et la CEI**

9

ACTIVITÉS EN 2005

Coopération économique

10

ACTIVITÉS EN 2005

Aide humanitaire

12

STATISTIQUES 2005

23

CONFÉRENCES ANNUELLES



Walter Fust



Jean-Daniel Gerber

Éditorial

En l'espace de dix mois, l'Asie du Sud a subi deux catastrophes aux dimensions inouïes. Après le tsunami qui s'est abattu sur les côtes de l'océan Indien, un séisme meurtrier a dévasté le nord du Pakistan, laissant plus de trois millions de personnes sans toit ni moyens d'existence. L'ampleur des besoins créés par de telles tragédies exige des agences humanitaires un engagement exceptionnel.

En 2005, la politique internationale de développement s'est centrée sur l'accélération des progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la réforme des Nations Unies et la mise en place d'une «mondialisation équitable». Le Sommet du Millénaire +5 a renforcé le cadre commun de référence que constituent les OMD. La Suisse a déjà apporté une contribution importante à la réalisation de ces buts et elle continuera de le faire. La qualité de son aide est reconnue et appréciée au niveau international. Après l'avoir passée en revue, l'OCDE a souligné que la coopération suisse est solide et s'attire le respect de ses pairs.

À l'agenda 2006, plusieurs dossiers s'annoncent cruciaux pour le développement. La Suisse participera à la mise en œuvre de l'initiative du G8 pour le désendettement. Les pays bénéficiaires pourront ainsi consacrer davantage de ressources à la réduction de la pauvreté et à la concrétisation des décisions prises par le Sommet M +5. D'autre part, une étape décisive devrait être franchie vers l'instauration d'un commerce mondial équitable et ouvert. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce se sont engagés à conclure d'ici fin 2006 le cycle de négociations entamé à Doha. En Suisse, le Parlement se penchera sur la coopération avec l'Europe de l'Est et sur la contribution à la réduction des disparités au sein de l'Union européenne.

Walter Fust,
ambassadeur,
directeur de la DDC

Jean-Daniel Gerber,
secrétaire d'État,
directeur du seco



La coopération internationale de la Suisse

Depuis 2000, la Suisse a consacré en moyenne 1,7 milliard de francs par an à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition. Sur mandat de la Confédération, deux offices fédéraux coordonnent la coopération internationale au développement: la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'État à l'économie (seco).

Toutes les activités de la coopération au développement visent à améliorer les conditions d'existence des personnes les plus défavorisées de la planète. La DDC mise avant tout sur la résolution des conflits, le développement social, la bonne gouvernance, l'encouragement des structures économiques et la préservation des ressources naturelles. Pour ce faire, elle cherche toujours à renforcer l'initiative personnelle dans les pays partenaires. La DDC et le seco apportent leur soutien aux pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI) dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché. Cette aide se traduit par un transfert de savoir-faire et de contributions financières. Une autre tâche incombe à la DDC: l'aide humanitaire de la Confédération. Par le biais du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), la DDC fournit une assistance directe aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés.

Pour sa part, le seco formule et met en œuvre les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale. Son approche s'articule selon les axes suivants: la promotion de l'économie de marché favorise une croissance soutenue et durable dans les pays

partenaires; le soutien aux réformes renforce leur intégration dans l'économie mondiale; une mobilisation accrue des ressources privées contribue au processus de développement et de transition. Le seco est le principal acteur de la stratégie suisse de désendettement.

Tandis que l'aide humanitaire est fournie partout où il y a urgence, la coopération bilatérale au développement de la DDC est active dans 17 pays ou régions prioritaires et réalise sept programmes spéciaux. En outre, elle cherche toujours à obtenir des effets durables. En Europe de l'Est, le travail se concentre sur neuf pays prioritaires et deux programmes régionaux. Sur le plan multilatéral, la DDC collabore avec des institutions de l'ONU, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

La DDC organise ses activités sur place à travers cinquante représentations. En 2005, elle a été engagée dans un millier de projets. Au total, ce sont 545 personnes qui travaillent en Suisse et à l'étranger pour la DDC, auxquelles s'ajoutent 1100 employés locaux. Le Corps suisse d'aide humanitaire peut compter sur 700 personnes prêtes à intervenir. En 2005, ce pool a permis d'effectuer 389 missions à l'étranger.

Au seco, le domaine de la Coopération économique au développement compte 54 collaborateurs qui sont responsables de l'utilisation des fonds mis à disposition. Une étroite collaboration entre la DDC et le seco garantit l'efficacité, la synergie et l'impact des efforts de la Confédération au titre de la coopération au développement.

Exemple: vers une société de l'information ouverte à tous

La seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information a eu lieu en novembre 2005 à Tunis. La DDC a participé aux activités du Partenariat mondial du savoir (Global Knowledge Partnership) et au lancement d'une initiative visant à renforcer la capacité des télécentres communautaires. Sur la plate-forme dédiée à l'utilisation des technologies de l'information pour le développement, la Suisse a présenté divers projets qui contribuent à réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud. Ainsi, le seco soutient la diffusion d'un logiciel qui aide les petites entreprises des pays en développement à vendre leurs produits via Internet et il appuie le recyclage des déchets électroniques.

En 2005, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse s'est élevée à 2,2 milliards de francs, soit 0,44 pour cent du revenu national brut, ce qui signifie une hausse par rapport à l'année précédente (0,41 pour cent en 2004). En mai 2005, le Conseil fédéral avait décidé de modifier la méthode de comptabilisation, s'alignant ainsi sur une majorité de pays donateurs: à partir de 2004, l'APD inclut les coûts liés aux requérants d'asile en provenance des pays en développement durant la première année de leur séjour en Suisse.

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui a analysé la coopération suisse, souhaite un engagement accru sur le plan financier. Son rapport, publié en juin 2005, souligne le professionnalisme des interventions suisses. Il recommande toutefois une plus grande concentration sur un certain nombre de pays et de thèmes.

Réunis fin février à Paris, pays donateurs et pays pauvres se sont fixé des objectifs concrets pour améliorer l'efficacité de l'aide. Leur engagement concerne notamment l'harmonisation des procédures et l'alignement sur les stratégies nationales. La DDC et le seco adhèrent pleinement à cette «Déclaration de Paris». Ils ont adopté un plan pour sa mise en œuvre.

À l'occasion de l'Année internationale du microcrédit, la Suisse a organisé plusieurs événements, dont un symposium et des échanges universitaires, qui ont fait connaître son engagement dans ce domaine. Elle encourage notamment l'implication du secteur privé. Diverses activités ont marqué l'Année internationale du sport. Elles ont culminé en décembre à Macolin avec la deuxième Conférence internationale sur le sport et le développement.

Coopération multilatérale

Étant donné leur complexité croissante, les grands problèmes actuels du développement appellent une réponse concertée de la communauté internationale. La Suisse est très attachée à la coopération multilatérale. Elle s'engage activement dans les fonds et programmes de l'ONU, les institutions financières internationales (IFI) et d'autres organismes, comme le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria. La coopération multilatérale représente environ un quart de son APD. Tous les efforts de ces organisations sont tournés vers la réalisation d'ici 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui guident également la politique suisse de développement. À dix ans de l'échéance, plusieurs événements majeurs ont jalonné l'année 2005.

Bilan intermédiaire

En janvier, un groupe international d'experts dirigé par Jeffrey Sachs a publié un plan d'action visant à accélérer la progression vers les OMD. Selon ses calculs, les pays riches devront au moins doubler le volume de l'APD pour atteindre les OMD. Le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a intégré ces propositions dans son propre rapport, publié en mars. Il y invite les pays riches qui ne l'ont pas encore fait à établir des calendriers pour porter leur aide à 0,7 pour cent

du revenu national brut d'ici 2015. Et il demande aux pays pauvres d'élaborer des stratégies de développement.

Ce rapport a servi de base aux travaux du sommet mondial convoqué en septembre 2005 à New York pour mesurer le chemin parcouru depuis l'établissement des OMD en 2000. La Suisse a participé activement à l'élaboration du document final, qui souligne l'interdépendance entre le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Elle partage l'opinion selon laquelle ces trois domaines doivent être abordés comme un tout et non plus séparément. Le Sommet du Millénaire +5 a également réaffirmé les OMD et les décisions prises en 2002 à Monterrey (Mexique) sur le financement du développement.

Comme les autres pays, la Suisse a présenté à New York un premier rapport sur sa participation à la réalisation des OMD. Elle y résume les activités de coopération qui contribuent à la réduction de la pauvreté et passe en revue les mesures prises pour concrétiser les objectifs dont la responsabilité incombe aux pays industrialisés. À cet égard, le rapport mentionne les efforts visant à améliorer la cohérence des politiques nationales. Il souligne également que l'APD suisse a atteint en 2004 le taux de 0,4 pour cent, conformément à l'engagement pris à Monterrey. Devant le sommet, le président de la Confédération Samuel





Schmid a déclaré que la Suisse envisageait d'accroître, au-delà de 2008, le pourcentage qu'elle consacre à l'APD.

Allègement de la dette

Les OMD ont également occupé une place centrale dans les travaux du G8. Lors de leur sommet en juillet à Gleneagles (Écosse), les dirigeants du G8 ont pris l'engagement de doubler l'aide à l'Afrique et ils ont proposé d'annuler une part significative des dettes multilatérales des pays les plus pauvres. Comme les autres pays donateurs non-membres du G8, la Suisse a salué cette initiative. Lors de l'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods, elle s'est dit prête à s'y associer. Sa participation sera formellement définie dès que les modalités d'exécution et les conséquences financières auront été précisées. La Suisse participe activement à la recherche de solutions pour la mise en œuvre de cette initiative. Il est essentiel à ses yeux de s'assurer que les ressources ainsi libérées dans les budgets des pays en développement soient allouées aux programmes de réduction de la pauvreté. En outre, il faut éviter que l'annulation de la dette mette en péril la capacité financière des IFI. De nouvelles contributions bilatérales devront compenser les actifs manquants aux bilans de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD), du fait de l'annulation des dettes.

Reconstitution des fonds

L'AID et le FAD, qui octroient des prêts à taux faible et des dons aux pays les plus pauvres, ont été recapitalisés en 2005 pour une période de trois ans. Les bailleurs de fonds ont augmenté leur enveloppe de 30 et 45 pour cent respectivement. Pour des raisons budgétaires, la Suisse n'a pas pu suivre le cadre ambitieux fixé au niveau international. Par conséquent, ses quotas ont été diminués dans les deux institutions. Toutefois, avec une contribution de 567 millions de francs pour l'AID et de 153 millions de francs pour le FAD, la participation suisse reste importante.

Libéralisation des échanges

Dans le cadre des négociations menées au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Suisse met tout en œuvre pour que la libéralisation des échanges bénéficie aux pays en développement. Lors de la conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005 à Hong Kong, elle a réalisé plusieurs manifestations qui visaient à promouvoir les activités commerciales des pays les plus pauvres. Elle a joué un rôle actif en proposant que les pays riches ouvrent leurs marchés à 99 pour cent des lignes tarifaires. Les ministres ont opté pour une limite à 97 pour cent. La Suisse a aussi soutenu la décision de supprimer d'ici 2013 les subventions aux exportations agricoles.

Coopération bilatérale au développement

L'aide bilatérale s'est concentrée en 2005 sur 17 pays ou régions prioritaires et sept pays au bénéfice d'un programme spécial. En septembre, la Commission de politique extérieure du Conseil des États a déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à étudier une réduction du nombre de pays et de thèmes prioritaires. En attendant le rapport du gouvernement, la DDC a engagé une réflexion sur cette question.

Durant l'année 2005, elle a également adopté deux nouvelles stratégies: l'une vise à intégrer plus systématiquement les droits de l'homme dans les programmes de coopération,

l'autre définit les moyens d'action susceptibles de prévenir la corruption.

Sur le terrain, la Suisse soutient les dispositifs d'harmonisation de l'aide. Dans certains pays, comme la Tanzanie, elle assume la fonction d'intermédiaire entre les donateurs d'une part, entre ces derniers et le gouvernement d'autre part. L'harmonisation est particulièrement nécessaire lorsque les structures étatiques sont défectueuses, comme l'a rappelé le Forum de hauts fonctionnaires sur l'efficacité de l'aide dans les États fragiles, qui s'est tenu à Londres en janvier 2005. La DDC a fourni une contribution basée notam-

ment sur ses expériences en Afghanistan et au Népal.

Asie

Malgré la détérioration de la situation politique au Népal, la Suisse a décidé de poursuivre ses programmes au Népal, en veillant à ce qu'ils contribuent à atténuer le conflit. Présente de longue date dans ce pays, elle a notamment financé la construction de plus de 2000 ponts suspendus, qui favorisent le développement de régions de montagne jusque-là enclavées. Dans le sous-continent indien, la Suisse s'emploie surtout à protéger les droits des populations vulnérables. Un nouveau programme aide le gouvernement pakistanais à déterminer dans quelle mesure les dépenses budgétaires contribuent à réduire les disparités entre hommes et femmes. En Inde, la DDC combat les discriminations basées sur les castes. Dans un autre domaine, elle soutient depuis 2005 un réseau qui permet aux micro-entreprises indiennes d'adopter des technologies plus écologiques et plus efficaces sur le plan énergétique.

Afrique subsaharienne

En Afrique, les activités sont centrées sur le développement rural, l'économie locale, la santé et l'éducation. Une étude rétrospective a porté sur les projets suisses d'alphabétisation au Cap-Vert et au Burkina Faso. Elle a montré qu'un appui de longue durée peut déboucher sur des changements structurels. Au Niger, la DDC a anticipé la crise alimentaire de 2005 grâce à sa connaissance du contexte local. Son intervention humanitaire a pu s'appuyer sur les programmes de développement existants.

Le programme spécial de coopération avec le Rwanda a été prolongé de quatre ans. La DDC soutient notamment la supervision des *gacaca*, ces tribunaux coutumiers qui jugent des affaires

liées au génocide. En Afrique australe, certaines initiatives locales ont été reprises avec succès dans le programme régional, en place depuis début 2005. C'est le cas d'un projet portant sur l'accompagnement d'orphelins et d'enfants vulnérables dans les écoles, lancé initialement en Afrique du Sud.

Amérique latine

Malgré une croissance de 4,3 pour cent en 2005, la pauvreté n'a guère reculé en Amérique latine, où la répartition des richesses reste la plus inéquitable du monde. La Suisse continue d'appuyer les processus de décentralisation et la création de chaînes de valeur. Elle participe activement aux efforts d'harmonisation, qui ont gagné en dynamisme dans plusieurs pays. La Bolivie, le Nicaragua et le Honduras ont adopté des Cadres stratégiques de réduction de la pauvreté, sur lesquels les donateurs alignent leurs programmes. Un grand défi consiste à intégrer davantage la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre de ces documents.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

La transformation de conflit reste un axe prioritaire de la coopération au Moyen-Orient. Sur le modèle d'un projet existant au Liban, la DDC a commencé de soutenir en Jordanie la réforme de la justice des mineurs. Dans les territoires palestiniens, elle continue d'appuyer différentes institutions locales qui soignent les victimes de la torture, offrent un soutien psychologique aux enfants traumatisés par la guerre ou favorisent la réintégration des anciens détenus. Un projet, lancé en 2005, fournit des emplois temporaires à de jeunes chômeurs vivant dans la bande de Gaza. La DDC a également soutenu des activités de sensibilisation en prévision des élections palestiniennes de janvier 2006.



Exemple: réforme du secteur de la santé en Tanzanie

Plusieurs mécanismes d'harmonisation ont permis d'améliorer l'efficacité de l'aide au secteur de la santé en Tanzanie. Sous la présidence de la Suisse, 25 bailleurs de fonds coordonnent leurs efforts afin de financer la vaste réforme de la santé publique, lancée en 1999 par le gouvernement. Huit membres du groupe, dont la Suisse, vont plus loin et allouent une aide budgétaire sectorielle au ministère de la santé. Ce dernier est responsable de l'utilisation des fonds et il en assure une gestion transparente. En six ans, l'approche sectorielle a donné des résultats significatifs. Ainsi, la mortalité infantile a diminué de 30 % et la proportion de cas de malaria correctement traités est passée de 11 à 27 %.



Coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI

Les républiques baltes et cinq pays d'Europe centrale sont arrivés au terme du processus de transition politique, économique et sociale, ce qui leur a ouvert les portes de l'Union européenne (UE) en mai 2004. Considérant que cet élargissement renforce la sécurité et la prospérité sur l'ensemble du continent, la Suisse entend marquer sa solidarité à l'égard de l'UE et l'aider à relever les défis posés par cette étape décisive. Elle a promis une contribution d'un milliard de francs à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie. En revanche, les pays des Balkans et de la Communauté des États indépendants (CEI) sont encore loin d'avoir achevé les réformes nécessaires. La coopération technique et financière de la Suisse leur sera encore nécessaire dans les années à venir.

Une même base légale

Le Conseil fédéral et l'UE ont négocié en 2005 un Mémoire d'entente sur les modalités de la contribution suisse. Ce document définit notamment la clé de répartition géographique et les domaines d'engagement. L'aide sera allouée directement aux dix nouveaux États membres. En 2005, la Suisse a mené des missions exploratoires dans ces pays.

Le Parlement est appelé à renouveler la base légale de l'aide classique à la transition. Il a entamé l'examen de la future Loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (LF Est), qui doit remplacer l'arrêté de 1995 dont la validité est limitée à dix ans. Le Conseil fédéral a proposé que la LF Est serve également de base légale pour la contribution de la Suisse à l'UE élargie. Il soumettra ultérieurement au Parlement deux

crédits de programme séparés. Adhérant à ce projet, le Conseil des États a accepté en décembre la LF Est par 35 voix sans opposition. Le Conseil national l'a aussi adoptée au printemps 2006.

Engagement en Moldova

L'aide suisse aux pays en transition représente chaque année environ 200 millions de francs, un montant réparti entre la coopération technique déployée par la DDC et la coopération financière du seco. Les deux offices sont actifs dans dix pays prioritaires et réalisent deux programmes régionaux, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale. Ils consacrent environ 70 pour cent de leurs moyens à l'Europe du Sud-Est et 30 pour cent aux pays de la CEI.

En 2005, un programme de coopération technique est venu s'ajouter aux activités humanitaires en Moldova. Ce soutien à la transition porte principalement sur le microcrédit, la formation professionnelle et l'amélioration des soins. La Suisse était intervenue en 2000 pour porter secours aux populations victimes d'une sécheresse catastrophique. Aujourd'hui, son aide humanitaire se concentre sur la construction de réseaux d'eau potable dans les zones rurales.

Dix ans après Dayton

La Suisse entend poursuivre à long terme son engagement en Europe du Sud-Est. En octobre 2005, le Conseil fédéral a adopté une nouvelle stratégie sur les Balkans occidentaux. Cette région revêt une importance particulière pour la politique étrangère suisse. Les moyens engagés doivent renforcer les institutions, améliorer les conditions de vie de la population et promouvoir

Exemple: un barrage sous haute surveillance au Tadjikistan

Le lac Sarez, dans l'est du Tadjikistan, s'est formé en 1911 à la suite d'un gigantesque glissement de terrain qui a obturé la vallée de Bartang. Depuis lors, les habitants craignent en permanence une rupture de cette digue naturelle ou un débordement du lac, sous l'effet d'un séisme par exemple. En 2000, des analyses financées par le seco ont montré que la probabilité d'une telle catastrophe n'est heureusement pas aussi élevée que l'on croyait. Le seco a soutenu la mise sur pied d'un système de surveillance et d'alarme. Opérationnel depuis 2005, ce dispositif permet de détecter des changements dans la stabilité du barrage et d'alerter rapidement la population en cas de danger d'inondation.

la stabilité. Plusieurs pays des Balkans occidentaux se sont rapprochés de l'Union européenne en 2005. Ainsi, la Macédoine a reçu le statut officiel de pays candidat.

La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont fait l'objet d'une attention particulière. À l'occasion du dixième anniversaire des accords de paix signés à Dayton, une conférence internationale s'est tenue en octobre à Genève avec le soutien de la DDC. Elle a examiné l'évolution suivie par la Bosnie depuis 1995 et proposé des pistes pour l'avenir. La Suisse est aujourd'hui le quatrième donateur en Bosnie, avec un programme centré sur l'aide sociale, le retour des réfugiés, le renforcement du tissu économique, la bonne gouvernance et la réhabilitation des infrastructures. En 2005, elle a soutenu une série de tables rondes sur la révision des structures de l'État et la

future Constitution. Un nouveau projet a été lancé pour freiner l'émigration: intitulé «re-connect», il offre aux jeunes Bosniaques la possibilité d'accomplir des stages professionnels dans des institutions locales.

Les Nations Unies ont décidé d'ouvrir des négociations sur le futur statut du Kosovo, province qu'elles administrent depuis la fin de la guerre en 1999. Dans la perspective d'un transfert de compétences aux institutions kosovares, la Suisse va recentrer son programme de coopération. Un soutien accru de la DDC à la gouvernance locale et au processus de décentralisation favorisera la mise en œuvre des normes fixées par la communauté internationale, en particulier la protection des minorités. Le seco soutient le ministère de l'environnement dans la gestion des bassins fluviaux.

Coopération économique

Le domaine «Coopération économique au développement» du seco met en œuvre les mesures de coopération économique et commerciale, qui représentent environ 15 pour cent de l'APD suisse. La lutte contre la pauvreté est au cœur de son mandat. Le seco soutient une croissance durable dans les pays en développement et en transition. Il encourage leur intégration dans l'économie mondiale. En 2005, ses activités bilatérales se sont concentrées sur 26 pays prioritaires. Elles concernent quatre domaines d'intervention, auxquels sont liés des instruments spécifiques.

Création de SIFEM

Au cours des dix dernières années, le seco a investi près de 230 millions de francs dans des mécanismes de financement qui soutiennent le développement des petites et moyennes entreprises (PME), principalement à travers des fonds de capital-risque. Compte tenu du développement rapide de ce secteur, il a décidé de créer une société spécialisée dans le capital-risque et de lui confier la gestion de son portefeuille. C'est ainsi qu'est née SIFEM (Swiss Investment Fund for Emerging Markets), une compagnie privée basée à Berne. Opérationnelle depuis le 1^{er} juin 2005, SIFEM gère toutes les activités d'investissement du seco dans les pays en développement et en

transition. Elle propose du financement à long terme à des PME commercialement viables, en respectant les normes sociales et environnementales. Des lignes directrices très précises garantissent un impact durable sur le développement local.

Programme de Doha

Dans le domaine de la coopération liée au commerce, les travaux sur le Programme de Doha pour le développement se sont poursuivis en 2005. La *task force* «OMC Commerce et Développement» a veillé à ce que les intérêts des pays en développement soient pris en compte dans la position défendue par la Suisse lors de la conférence de l'OMC à Hong Kong. La Suisse a continué de soutenir l'initiative des pays d'Afrique occidentale sur le coton. Elle a apporté son appui à des pays partenaires désireux d'élaborer des offres dans le cadre des négociations sur les services à l'OMC. Parallèlement, le seco poursuit ses efforts visant à faciliter l'accès aux marchés pour les produits de ses pays partenaires. En 2005, il a mis l'accent sur le renforcement des chaînes de valeur et sur la promotion du commerce équitable. Avec son soutien, une *fair trade fair* a été organisée le 31 août à Berne. En outre, le seco a commencé à préparer la révision du système suisse de préférences tarifaires.





Présidence suisse

Dans le domaine du soutien macro-économique, le seco recourt notamment à l'aide budgétaire générale, un instrument qui implique une étroite concertation entre les donateurs et les pays partenaires. Il l'accorde à des pays pauvres qui engagent d'importantes réformes structurelles. Le soutien budgétaire représente actuellement 3 pour cent de l'APD, mais cette proportion devrait augmenter. Malgré son volume relativement modeste, la contribution suisse se caractérise par une forte visibilité sur le terrain. Ainsi, la Suisse a assumé en 2005 la présidence ou la coprésidence des groupes de donateurs au Mozambique, en Tanzanie et au Nicaragua. Elle a mis à profit cette fonction pour concrétiser la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et renforcer les processus d'évaluation. En complément à l'aide budgétaire, la Suisse fournit également une assistance technique, notamment dans le domaine des réformes budgétaires et fiscales.

Sur mandat du seco, des experts ont analysé l'efficacité des Cadres d'évaluation des performances (PAF), qui servent à mesurer l'évolution des réformes. Réalisée dans cinq pays, l'étude a

montré que ces matrices favorisent la concrétisation des objectifs soutenus par l'aide budgétaire.

Projets d'infrastructures

Le seco finance également les biens d'équipement et les services nécessaires à la modernisation ou à la création d'infrastructures. Les aides financières non remboursables et les financements mixtes constituent les instruments de cette coopération financière. En 2005, trois projets importants ont marqué les activités du seco dans ce domaine. L'un concerne le réseau électrique de Macédoine: les travaux entrepris doivent limiter les pertes d'énergie, rendre le réseau plus performant et résoudre un problème de pollution. Au Tadjikistan, le financement suisse permet d'améliorer l'approvisionnement en eau de la ville de Khoudjand. Enfin, un nouveau projet a été lancé dans les villes tanzaniennes de Dodoma et Tabora. Il porte sur l'assainissement et l'agrandissement du réseau d'eau. Un partenariat public-privé sera constitué pour assurer la gestion et la maintenance des installations sur la base d'un contrat de leasing.

Aide humanitaire

En cas de crise ou de catastrophe, l'Aide humanitaire de la Confédération intervient pour sauver des vies et apaiser les souffrances. Elle se déploie dans le monde entier de manière impartiale. Ce domaine de la DDC est actif dans l'aide d'urgence, la prévention, la reconstruction et le plaidoyer en faveur des victimes. Deux tiers de son budget sont consacrés à la coopération multilatérale, principalement avec le Comité international de la Croix-Rouge et des agences onusiennes.

L'autre tiers finance les interventions du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) et des contributions aux œuvres d'entraide suisses. En 2005, le CSA a été actif dans 58 pays.

Reconstruire après le tsunami

Le terrible tsunami de décembre 2004, qui a tué près de 300 000 personnes, a suscité une mobilisation internationale sans précédent. La Confédération a alloué à l'ensemble de ses opérations

Exemple: améliorer le climat des affaires au Burkina Faso

Une réglementation pléthorique des activités commerciales entrave l'expansion des petites et moyennes entreprises (PME) au Burkina Faso. Avec la coopération des autorités nationales, le seco a lancé en 2005 un programme visant à créer un climat plus propice aux affaires. Il en a confié la mise en œuvre au Partenariat pour l'entreprise privée en Afrique, établi en 2005 par la Société financière internationale. Outre la réforme du code du travail, ce programme porte sur la simplification des démarches relatives à l'enregistrement et à la liquidation d'entreprises. Il aide également les PME à utiliser les procédures de recours ou de médiation en cas de non-exécution des contrats.

humanitaires un budget de 35 millions de francs, montant qui inclut un crédit supplémentaire de 25 millions débloqué par le Conseil fédéral. Dès l'annonce de la catastrophe, l'Aide humanitaire a dépêché des experts et du matériel d'assistance dans les cinq pays les plus touchés. Puis l'aide d'urgence a fait place à la reconstruction. En collaboration avec la Chaîne du bonheur et deux œuvres d'entraide suisses, la DDC a mis en place un projet novateur au Sri Lanka: quelque 8000 familles reçoivent des versements en espèces pour la remise en état de leurs maisons. En Indonésie, une collaboration similaire a permis de réhabiliter trois stations de purification d'eau potable et de former des spécialistes locaux, en remplacement des nombreux collaborateurs morts dans la catastrophe. En Thaïlande, la DDC soutient la reconstruction de trois villages de pêcheurs. Grâce à une aide financière directe, les habitants ont pu fabriquer de nouveaux bateaux, retrouvant ainsi leurs moyens d'existence.

Séisme et ouragans

L'aide humanitaire suisse s'est également mobilisée après le violent séisme qui a fait plus de 80 000 morts et 70 000 blessés le 8 octobre au Pakistan. Plus de 300 tonnes de matériel ont été distribuées et 45 experts du CSA sont restés engagés jusqu'à fin 2005. La crise humanitaire a été accentuée par l'arrivée de l'hiver. Une course contre la montre s'est engagée pour acheminer des secours vers les zones sinistrées avant que les routes d'accès ne deviennent impraticables.

Dans le bassin de l'Atlantique, quatorze ouragans se sont formés durant la saison 2005, exceptionnellement longue et destructrice. L'un des plus meurtriers, Katrina, a dévasté la côte méridionale des États-Unis. Durant les deux premières semaines de septembre, la DDC s'est tenue prête à envoyer des équipes et du matériel de secours, mais les responsables américains ont

finalement renoncé à cette aide. En revanche, elle est entrée en action début octobre pour porter secours aux victimes du cyclone Stan qui a balayé l'Amérique centrale. Son aide s'est concentrée sur les pays les plus affectés, soit le Guatemala, le Mexique et le Salvador.

Prévention des catastrophes

L'Aide humanitaire de la Confédération réserve 10 pour cent de ses moyens à des programmes de «prévention et préparation». Ceux-ci visent à réduire la vulnérabilité des populations défavorisées, les plus durement touchées par les catastrophes naturelles. La Suisse a participé activement à la Conférence mondiale sur la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles, qui s'est tenue en janvier à Kobe (Japon). Elle a mis à disposition le coordinateur de la conférence et présidé le comité chargé d'élaborer les deux documents finaux. Les participants ont adopté un plan d'action sur dix ans pour limiter les risques et renforcer les mécanismes de prévention dans les pays en développement. Ils se sont engagés à soutenir la création d'un système d'alerte rapide dans les pays riverains de l'océan Indien.

En novembre, la DDC a organisé à Managua (Nicaragua) une conférence sur la prévention des catastrophes en Amérique centrale. Les 150 participants représentaient des collectivités locales, des institutions étatiques et des organisations spécialisées. Ils ont échangé leurs expériences sur la gestion intégrée des risques de catastrophe au niveau municipal.

Aux termes d'un accord bilatéral signé le 1^{er} novembre 2005, l'Angola affectera à des projets humanitaires les 21 millions de dollars qui lui seront restitués par la justice genevoise. Longtemps bloqués sur des comptes suisses dans le cadre d'une enquête pénale, ces fonds financeront des projets dans des domaines tels que la reconstruction, les infrastructures hospitalières, la formation professionnelle et la fourniture d'eau.



Exemple: cours de préparation aux urgences sanitaires

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) met l'accent sur la préparation des intervenants pour améliorer l'action sanitaire en situation de crise. Avec l'aide de la Suisse, elle a organisé en novembre 2005 à Genève un cours destiné à des professionnels de la santé travaillant pour des agences humanitaires. Divers modules portaient sur l'évaluation rapide des besoins, la coordination, les procédures opérationnelles, les communications, la sécurité, etc. Une vingtaine de participants, dont six membres du Corps suisse d'aide humanitaire, constitueront la base d'un réseau international de spécialistes mis à disposition de l'OMS. Ils pourront se déployer sur le terrain en l'espace de 24 heures.

Statistiques 2005

Introduction

La notion d'**aide publique au développement (APD)** est définie comme l'ensemble des flux financiers accordés aux pays et territoires en développement et aux organisations multilatérales actives dans le domaine du développement: (i) par le secteur public; (ii) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie; (iii) à des conditions de faveur (dons et prêts à taux bonifié).

La **liste des pays bénéficiaires** de l'aide, établie en 1969 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, a été périodiquement révisée par celui-ci pour tenir compte des évolutions économiques et politiques. En 1993, la liste a été divisée en deux parties: Partie I: pays en développement «traditionnels» bénéficiaires de l'APD et Partie II: pays en développement et pays d'Europe orientale «en transition» bénéficiaires de l'aide publique (AP). Le CAD a décidé, en 2005, de revenir à une liste unique des bénéficiaires de l'APD couvrant tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, sauf les membres du G8 ou de l'Union européenne, soit actuellement 152 pays. Les données pour les pays de l'ancienne partie II ne sont plus collectées.

Pour assurer la comparabilité et la transparence des prestations d'APD, le CAD a établi des **directives statistiques** complètes réglant les procédures de notification des pays membres. Des adaptations des directives sont effectuées périodiquement, sur une base consensuelle, pour garantir une meilleure adéquation de l'APD à l'évolution des instruments de la coopération internationale.

Dans un passé récent, la Suisse a décidé de procéder à des adaptations statistiques dans sa manière de comptabiliser l'APD, afin d'aligner sa notification sur celle d'une majorité des pays donateurs du CAD. À partir de 2003, l'APD de la Suisse inclut les remises de dette bilatérales, à leur valeur nominale, accordées dans le cadre du Club de Paris à des pays en développement, ainsi que des actions de gestion civile des conflits et de maintien de la paix, jusque-là exclues des statistiques d'APD. En mai 2005, le Conseil fédéral a décidé de comptabiliser au titre de l'APD, à partir de 2004, les coûts liés à l'accueil des requérants d'asile provenant de pays en développement durant leur première année de séjour en Suisse. Les chiffres d'APD 2005 comprennent également les dons de matériel militaire mis à disposition de la DDC à des fins humanitaires.

Sur le **plan institutionnel**, les prestations d'APD de la Suisse proviennent principalement des budgets de la DDC et du seco. Les dépenses de ces deux offices en faveur des pays en transition (anciennement AP) n'apparaissent plus dans les statistiques, vu que les données sur l'AP ne sont plus récoltées au niveau international.

Dépenses DDC/seco au titre de la coopération internationale 2005 (mio fr.)	DDC		seco (sans remises de dette)	
	APD	Non APD	APD	Non APD
Aide humanitaire	296.8	6.9		
Coopération au développement	927.4	1.3	148.3	5.6
Coopération avec l'Est et la CEI	82.8	21.4	61.5	23.0
Total dépenses DDC/seco	1'307.0	29.6	209.8	28.6

Remarque: Le total des dépenses pour la DDC figurant ci-dessus (soit 1'336.6 mio fr.) est supérieur au montant réellement dépensé (1'313.0 mio fr.). Cette différence de 23.6 mio fr. est due au mode de comptabilisation statistique des «notes» (effets payables à vue), qui se fait au moment de leur émission et non des versements subséquents.

Signes utilisés:

- p = provisoire
- 0.0 = montant inférieur à l'unité
- = montant nul
- .. = non disponible

Des informations chiffrées plus détaillées sont publiées dans la brochure statistique annuelle de la DDC «Aide au développement de la Suisse» et sur www.ddc.admin.ch.

Tableau 1
Aide publique au développement (APD) de la Suisse 2005 (mio fr.)

	2005			2004		
	APD bilatérale	APD multi-latérale	Total APD	APD bilatérale	APD multi-latérale	Total APD
Confédération	1'704.7	456.7	2'161.5	1'441.8	445.6	1'887.3
Direction du développement et de la coopération (DDC)	915.7	391.3	1'307.0	872.6	378.8	1'251.3
Aide humanitaire	271.2	25.6	296.8	239.0	30.8	269.9
Coopération au développement	561.7	365.7	927.4	560.3	347.9	908.2
Coopération avec l'Est et la CEI	82.8	–	82.8	73.2	–	73.2
Secrétariat d'État à l'économie (seco)	481.9	6.4	488.3	221.0	10.0	231.0
Coopération au développement	141.8	6.4	148.3	146.2	10.0	156.2
Coopération avec l'Est et la CEI	61.5	–	61.5	64.5	–	64.5
Remises de dette (Club de Paris)	278.6	–	278.6	10.2	–	10.2
Office fédéral des migrations (ODM)	178.7	–	178.7	256.1	–	256.1
Aide au retour	17.6	–	17.6	21.1	–	21.1
Assistance aux requérants d'asile en Suisse	161.1	–	161.1	235.1	–	235.1
Division politique IV et Direction du droit international public (DFAE)	43.5	–	43.5	31.4	–	31.4
Gestion civile des conflits et droits de l'homme	43.5	–	43.5	31.4	–	31.4
Dpt. fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	62.7	4.0	66.7	38.6	–	38.6
Actions de promotion de la paix et de la sécurité	40.0	4.0	44.0	38.6	–	38.6
Équipement à des fins humanitaires	22.7	–	22.7	–	–	–
Autres offices fédéraux	22.2	55.0	77.1	22.1	56.9	79.0
Cantons et communes	39.3^P	–	39.3^P	33.7	–	33.7
Total	1'744.1	456.7	2'200.8	1'475.5	445.6	1'921.1
APD en % du RNB			0.44 %			0.40 %

En 2005, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse a poursuivi sa croissance pour atteindre 0.44% du revenu national brut (RNB) (0.40% en 2004 et 0.37% en 2003). En termes nominaux, l'APD totale, qui s'élève à 2'201 millions de francs, a augmenté de 14.6% par rapport à 2004. Cet accroissement est exclusivement dû aux remises de dette accordées à l'Irak et au Nigeria pendant cette période (279 mio fr.). Sans cet ajustement statistique, l'APD aurait atteint 0.39% du RNB.

La répartition par catégories d'aide a été sensiblement modifiée en 2005, les réaménagements de dette et les coûts pour les requérants d'asile représentant ensemble 20% de l'APD. La part des activités traditionnelles de la DDC et du seco dans l'APD a chuté à 69% (77% en 2004).

Voir explications sur l'APD à la page 12.

Graphique 1
APD de la Suisse par catégories d'aide 1995–2005 (mio fr.)

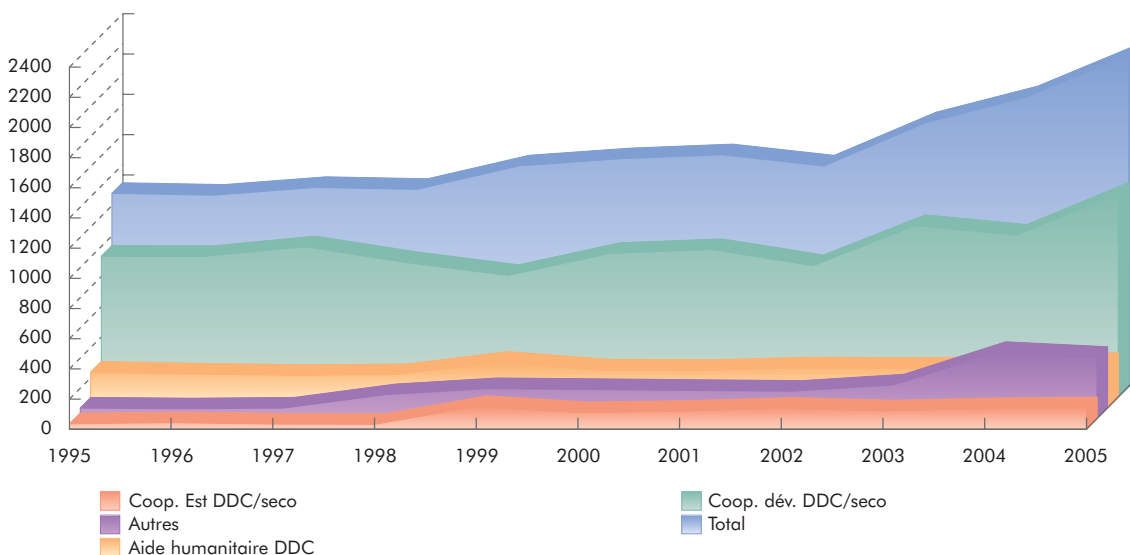


Tableau 2
Évolution de l'APD et des dons privés ONG 1960-2005 (mio fr.)

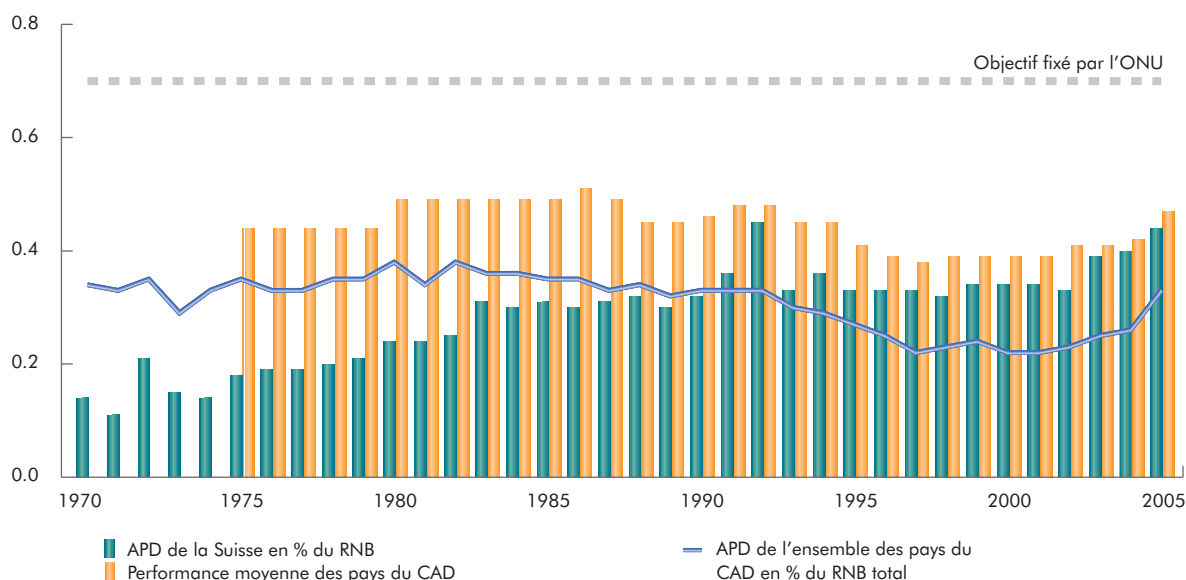
	1960	1970	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
APD	15.1	130.0	423.1	1'041.4	1'510.9	1'537.0	1'462.4	1'748.0	1'921.1	2'200.8
RNB ^{a)}	37'066	92'570	177'270	326'102	450'327	446'044	445'721	468'908	483'152	497'365
APD en % du RNB	0.04 %	0.14 %	0.24 %	0.32 %	0.34 %	0.34 %	0.33 %	0.37 %	0.40 %	0.44 %
APD en % des dépenses de la Confédération	0.58 %	1.67 %	2.43 %	3.46 %	3.21 %	3.06 %	2.88 %	3.50 %	3.82 %	4.28 %
APD en % des dépenses publiques	..	0.64 %	0.89 %	1.20 %	1.22 %	1.18 %	1.09 %	1.29 %	1.38 %	1.57 %
Dons privés des ONG	..	50.8	106.6	148.6	272.0	319.3	298.2	339.8	321.9	..
Dons privés des ONG en % du RNB	..	0.05 %	0.06 %	0.05 %	0.06 %	0.07 %	0.07 %	0.07 %	0.07 %	..

^{a)} RNB dès 1995, PNB pour les années précédentes. Chiffres définitifs jusqu'en 2002, provisoires pour 2003 et 2004 (Office fédéral de la statistique). Pour 2005, estimation de l'Administration fédérale des finances (février 2006)

Mesurée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'aide publique au développement (APD) de la Suisse a connu une croissance régulière jusqu'en 1990, pour se stabiliser autour de 0.34 % au cours de la dernière décennie. La croissance de l'APD s'est fortement accélérée ces trois dernières années, principalement en raison d'ajustements statistiques, pour arriver à 0.44 % en 2005.

L'aide privée de la Suisse aux pays en développement, qui est constituée par les apports des œuvres d'entraide et autres organismes non gouvernementaux à but non lucratif, a progressé depuis 2000, pour se situer au niveau de 0.07 % du RNB. Les dons privés nets des ONG (sans les contributions du secteur public aux activités de ces organisations) représentaient 45 francs par habitant en 2004.

Graphique 2
APD en % du RNB de la Suisse et des pays du CAD 1970-2005



L'aide publique au développement (APD) des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a atteint le niveau sans précédent de 106 milliards US\$ en 2005, dont 23 milliards US\$ pour les allègements de dette (chiffres préliminaires). Ce total représente 0.33 % du revenu national brut (RNB) global des pays du CAD, contre 0.26 % en 2004. La performance moyenne des pays du CAD (la moyenne des pourcentages APD/RNB individuels) s'est montée à 0.47 %, soit 0.05 % de plus qu'en 2004. Avec 0.44 %, la Suisse se situe au 11^e rang sur les 22 pays du CAD en termes de pourcentage APD/RNB et au 14^e rang en chiffres absolus.

L'objectif de 0.7 % fixé de longue date par les Nations Unies n'a été atteint jusqu'ici que par 5 pays du CAD, alors que 5 autres pays se situent au-dessus de la moyenne de 0.47 %.

Tableau 3

APD multilatérale de la Suisse 2005, contributions générales (mio fr.)

	2005	2004
Organisations des Nations Unies (N.U.)	138.4	142.8
Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	52.0	52.0
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	18.0	17.8
Fonds des N.U. pour la population (FNUAP)	12.5	12.4
Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR)	11.0	13.5
Office de secours et de travaux des N.U. pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	10.5	12.7
Programmes spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	5.0	4.9
Programme commun des N.U. sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	4.2	4.2
Programme pour l'environnement (PNUE)	3.6	3.6
Organisation des N.U. pour le développement industriel (ONUDI)	2.0	1.9
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des N.U. (OCHA)	1.8	2.2
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	1.5
Fonds de développement des N.U. pour les femmes (UNIFEM)	1.0	0.9
Programme des volontaires des N.U. (UNV)	0.6	0.6
Organisations des Nations Unies, contributions comptabilisables en partie dans l'APD ^{a)}	12.8	13.0
Autres organisations des N.U.	2.0	1.6
Institutions financières de développement	259.8	255.6
Association internationale de développement (AID/IDA)	176.9	176.9
Banque africaine de développement (BAFD)	1.7	1.7
Fonds africain de développement (FAD)	51.2	35.8
Fonds asiatique de développement (FAsD)	13.3	13.9
Inter-American Investment Corporation (IIC)	1.2	1.1
Fonds international de développement agricole (FIDA)	7.1	7.1
Fonds fiduciaire du Fonds monétaire international (FMI)	6.0	5.9
Compte de bonification pour les aides d'urgence (FMI)	2.5	–
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI (FRPC)	–	8.2
Fonds pour les pays pauvres très endettés (PPTE)	–	5.0
Autres institutions	58.6	47.2
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	16.8	17.1
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	12.0	11.5
Centre international de déminage humanitaire – Genève (GICHD)	8.0	–
Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria (GFATM)	5.0	3.0
Organisation internationale de la francophonie (OIF)	4.7	4.5
Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)	3.8	0.0
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	3.5	3.9
Union mondiale pour la nature (UICN)	1.5	1.3
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques (ICDDR)	1.2	1.4
International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)	1.0	1.0
Autres institutions	1.1	3.5
Total APD multilatérale	456.7	445.6

^{a)} Pourcentages appliqués selon les Directives CAD

L'aide publique au développement (APD) multilatérale comprend les contributions générales versées aux institutions de développement internationales (intergouvernementales) définies comme telles par le CAD et figurant sur la liste des organisations qui remplissent les conditions requises pour être comptabilisées dans l'APD. Le CICR étant considéré par le CAD comme une organisation non gouvernementale internationale, les contributions à cette institution entrent dans l'APD bilatérale. Le GICHD a été ajouté à la liste des organismes multilatéraux du CAD et fait partie de l'APD multilatérale dès 2005.

Le volume de l'APD multilatérale est resté relativement stable. Les ajustements statistiques décrits au tableau 1 entraînent une réduction de sa part dans l'APD totale (21 %). Les contributions aux institutions financières internationales (IFI) continuent à représenter plus de la moitié de l'APD multilatérale. À noter que la comptabilisation dans l'APD des participations aux IFI se fait au moment du dépôt des notes et non des versements; il peut en résulter des différences importantes d'une année à l'autre.

DÉPENSES BILATÉRALES DDC/SECO ET APD

Tableau 4

Répartition géographique des dépenses DDC/seco et APD bilatérale 2005 (mio fr.)

	DDC aide hum.	DDC dév. et Est	seco dév. et Est	Total DDC/seco	APD
Afrique	65.6	165.3	141.1	372.0	392.4
Nigeria ^{a)}	–	0.1	62.4	62.5	62.5
Mozambique	0.3	16.5	12.5	29.2	30.8
Tanzanie	0.5	17.9	10.6	29.1	29.4
Burkina Faso	0.4	14.8	9.7	24.9	25.8
Tchad	3.1	12.5	–	15.6	16.1
Ghana	0.2	0.3	14.6	15.2	15.2
Mali	0.4	14.2	0.3	14.9	15.8
Congo (Rép.) ^{a)}	0.2	0.0	14.5	14.7	14.8
Soudan	13.1	0.6	–	13.8	16.1
Niger	1.4	12.1	–	13.5	14.3
Égypte	–	0.7	10.9	11.6	11.8
Bénin	0.2	10.1	–	10.3	10.8
Afrique du Sud	0.4	5.0	4.1	9.5	9.8
Madagascar	1.1	6.6	–	7.6	8.3
Congo (R.D.)	5.7	1.7	–	7.3	8.9
Rwanda	1.2	5.8	–	7.0	7.3
Burundi	4.6	0.8	–	5.4	5.8
Angola	5.3	0.1	–	5.3	6.4
Liberia	3.8	0.0	–	3.8	3.9
Ouganda	3.7	0.1	–	3.7	4.0
Sénégal	0.1	3.3	–	3.4	3.7
Côte d'Ivoire	2.0	1.4	–	3.3	3.6
Autres pays	15.3	10.1	0.0	25.4	29.9
Régions et non ventilé	2.6	30.7	1.7	35.0	37.4
Amérique latine	22.0	81.8	28.6	132.5	143.0
Bolivie	0.3	17.2	4.0	21.4	22.1
Nicaragua	0.4	7.2	10.4	17.9	18.4
Pérou	2.6	12.6	2.4	17.6	18.3
Équateur	0.1	10.2	–	10.3	11.0
Colombie	5.2	2.5	1.6	9.4	11.6
Cuba	4.8	2.1	0.8	7.6	8.0
Haïti	3.2	2.7	–	5.9	6.2
Guatemala	1.8	1.5	1.7	5.0	6.4
Brésil	1.6	1.9	0.9	4.4	5.4
El Salvador	0.4	3.0	0.7	4.1	4.3
Costa Rica	–	2.7	0.7	3.3	3.3
Autres pays	0.9	5.1	–	5.9	7.8
Régions et non ventilé	0.8	13.1	5.5	19.5	20.0
Asie	73.8	175.8	250.0	499.5	522.2
Irak ^{a)}	1.4	0.2	202.0	203.7	203.7
Inde	0.2	28.0	1.1	29.3	30.7
Pakistan	7.9	15.3	–	23.2	24.2
Viêt-nam	0.4	14.4	7.8	22.6	23.1
Afghanistan	11.5	9.2	–	20.6	22.1
Indonésie	12.3	2.7	4.2	19.2	24.8
Népal	0.8	17.9	–	18.6	19.9
Palestine	7.0	10.2	–	17.2	18.6
Bangladesh	0.1	12.7	–	12.8	13.3
Tadjikistan	0.4	5.0	6.7	12.1	12.4
Kirghizistan	–	5.7	5.3	11.0	11.6
Sri Lanka	8.8	2.1	–	10.9	14.0
Chine	0.0	3.8	6.2	10.0	6.9
Azerbaïdjan	1.9	0.6	5.6	8.1	7.0
Ouzbékistan	0.0	2.5	5.5	8.0	8.2
Géorgie	5.2	0.8	0.5	6.5	7.3
Bhoutan	–	6.3	–	6.3	6.4
Corée du Nord	0.7	4.5	–	5.2	5.3
Laos	–	4.4	–	4.4	4.5
Thaïlande	4.2	0.1	–	4.4	4.5
Cambodge	–	3.8	0.5	4.3	4.6
Mongolie	0.7	2.6	–	3.3	3.3
Autres pays	6.2	6.2	2.3	14.7	15.5
Régions et non ventilé	4.2	16.4	2.3	23.0	30.3



- 8 pays et régions prioritaires de l'aide humanitaire de la DDC
- ▨ 12 pays et régions prioritaires de la coopération de la DDC avec l'Europe de l'Est et la CEI
- 17 pays prioritaires et 7 programmes spéciaux de la coopération au développement de la DDC
- ▨ 26 pays prioritaires du seco (14 pays en développement et 12 pays en transition)

	DDC aide hum.	DDC dév. et Est	seco dév. et Est	Total DDC/seco	APD
Europe	17.4	75.6	44.3	137.3	151.3
Serbie-Monténégro	1.5	13.2	8.5	23.3	59.9
Ukraine	0.6	6.1	9.8	16.6	16.8
Russie	5.8	5.2	4.2	15.2	
Albanie	0.0	5.8	5.8	11.7	11.9
Macédoine	–	6.1	4.4	10.4	11.5
Bosnie-Herzégovine	0.6	8.8	1.0	10.4	20.7
Bulgarie	0.4	7.0	2.7	10.1	
Roumanie	0.4	7.3	0.9	8.6	
Moldova	3.1	2.5	0.8	6.4	6.6
Autres pays	4.8	2.0	–	6.8	4.3
Régions et non ventilé	0.3	11.4	6.1	17.8	19.5
Non ventilé par continent	99.2	168.8	47.6	315.6	535.2
Total 2005	278.0	667.3	511.6	1456.9	1744.1
Total 2004	250.0	668.5	265.5	1184.0	1475.5

a) y compris remises de dette bilatérales



Tableau 5

APD bilatérale par catégories de revenu 2001–2005 (mio fr.)

	2001	2002	2003	2004	2005
Pays les moins avancés (PMA)	275.9	295.7	341.4	320.5	304.4
Pays à faible revenu	140.6	187.9	176.4	196.1	246.4
Pays à revenu moyen	273.4	264.4	300.8	269.6	550.8
Projets régionaux et non ventilé	406.9	444.1	452.0	689.3	642.4
Total APD bilatérale	1096.9	1192.1	1270.6	1475.5	1744.1

Les importantes remises de dette accordées ont affecté la répartition géographique et par catégories de revenu en 2005. Les dépenses bilatérales DDC/seco concernent l'ensemble des versements bruts aux pays destinataires, qu'ils soient classés APD ou non, et sans tenir compte des remboursements pour d'anciens prêts du seco. Sous l'APD bilatérale, sont repris les montants nets consacrés à la coopération internationale par les offices fédéraux et les collectivités publiques. Les montants non ventilés regroupent les contributions à des programmes et au budget d'organisations, les mesures d'accompagnement et la logistique en Suisse.

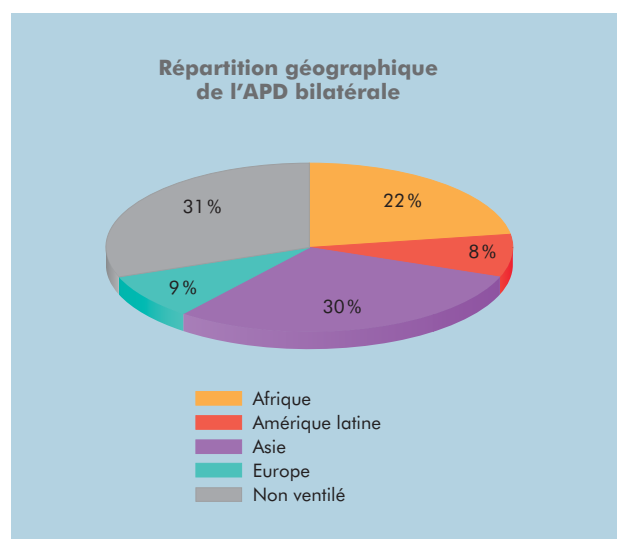


Tableau 6
Aide humanitaire
de la DDC 2005
(mio fr.)

	Contri- butions générales	Contri- butions spécifiques	Aide alimentaire	Total
Organisations internationales	25.6	68.0	19.3	113.0
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	24.1	17.7	43.4
Haut Commissariat des N.U. pour les réfugiés (HCR)	11.0	16.8	–	27.8
Office de secours et de travaux des N.U. pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	10.5	0.8	–	11.3
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des N.U. (OCHA)	1.8	5.9	–	7.6
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	–	4.3	–	4.3
Autres organisations internationales	0.9	16.1	1.6	18.6
Organisations de la Croix-Rouge internationale	71.0	23.5	–	94.5
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	70.0	22.9	–	92.9
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCROR)	1.0	0.6	–	1.6
ONG suisses	–	14.3	10.8	25.1
Actions directes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), y compris frais administratifs	–	56.7	0.5	57.2
Autres actions d'aide humanitaire	–	11.5	2.4	13.9
Total aide humanitaire 2005	96.6	174.0	33.0^{a)}	303.7
Total aide humanitaire 2004	101.3	146.3	33.2	280.9

^{a)} Ce montant comprend 19 mio fr. pour les produits laitiers suisses et 14 mio fr. pour les céréales

Le montant total de l'Aide humanitaire de la Confédération pour l'année 2005 comprend un crédit supplémentaire de 25 millions de francs alloué par le Conseil fédéral pour l'aide d'urgence et le soutien aux efforts initiaux de reconstruction en faveur des personnes affectées, principalement en Asie du Sud-Est, par le tremblement de terre/tsunami du 26 décembre 2004.

Tableau 7
Interventions du
Corps suisse
d'aide humani-
taire (CSA) 2005

Domaines de spécialisation	Afrique		Amérique latine		Asie		Europe		Total	
	Total inter- ventions	dont second- ments ^{a)}	Total inter- ventions	dont second- ments	Total inter- ventions	dont second- ments	Total inter- ventions	dont second- ments	Total inter- ventions	dont second- ments
Logistique	36	19	9	2	89	5	14	5	148	29
Advocacy/Protection	3	3	–	–	2	2	–	–	5	5
Construction	10	9	3	–	40	7	10	2	63	18
Médecine	6	4	2	2	25	–	3	3	36	6
Eau potable/hygiène	12	12	–	–	15	–	5	–	32	12
Prévention	1	1	7	1	16	–	26	1	50	3
Information	1	1	–	–	5	–	3	–	9	1
Environnement/nucléaire, biologique, chimique (ABC)	1	1	–	–	4	3	4	–	9	4
Sauvetage	–	–	–	–	5	–	3	–	8	–
Autres ^{b)}	–	–	1	–	26	3	1	–	28	3
Total interventions 2005	70	50	22	5	228	20	69	11	389	81
Total interventions 2004	146	40	12	–	98	20	106	5	362	65

^{a)} Secondments: mise à disposition des membres du CSA à des organisations internationales

^{b)} Autres: engagements de l'équipe d'intervention rapide et de la Chaîne suisse de sauvetage

Le CSA a totalisé 33'432 journées d'intervention en 2005.

Tableau 8

Coopération au développement bilatérale de la DDC par secteurs 2005 (mio fr.)

	Santé et Population	Éducation	Eau	Agriculture/Forêts	Gouvernance	Services sociaux et Infrastructures	Développement économique	Multisectoriel et Général	Total
Afrique	22.9	17.1	7.2	20.0	20.8	10.2	0.4	66.8	165.3
Afrique du Sud/Afrique australe	2.4	1.8	1.4	2.2	3.8	0.9	0.0	9.5	22.0
Tanzanie	8.1	0.1	–	–	2.0	0.7	0.0	7.0	17.9
Mozambique	4.6	0.3	2.8	2.7	2.4	0.4	-1.2	4.4	16.5
Burkina Faso	0.1	3.9	–	0.9	0.6	1.6	0.2	7.4	14.8
Mali	0.9	1.9	0.4	2.1	1.9	2.4	0.3	4.3	14.2
Tchad	0.7	4.6	–	1.1	–	0.7	–	5.4	12.5
Niger	0.1	0.6	0.1	1.8	1.1	1.9	0.0	6.4	12.1
Bénin	4.0	0.7	–	0.1	0.4	0.7	0.6	3.7	10.1
Rwanda/Grands Lacs	1.4	–	–	–	4.7	0.1	0.1	2.1	8.4
Madagascar	–	–	–	6.0	0.2	0.2	–	0.2	6.6
Amérique latine	1.7	2.3	5.1	11.5	10.6	3.5	8.0	39.1	81.8
Nicaragua/Amérique centrale	0.0	0.6	3.5	5.7	1.1	3.1	3.3	9.0	26.3
Bolivie	0.0	0.0	–	2.1	4.6	0.1	2.2	8.2	17.2
Pérou	1.6	0.9	0.5	0.7	2.5	–	1.3	5.1	12.6
Équateur	–	0.4	0.0	1.4	2.0	–	1.0	5.4	10.2
Cuba	–	–	–	0.1	–	0.2	–	1.8	2.1
Asie	5.9	9.5	8.2	20.3	33.4	13.0	8.0	52.9	151.2
Inde	–	0.1	5.4	3.1	5.5	2.9	2.1	8.8	28.0
Viêt-nam/Mékong	3.2	0.4	0.8	5.4	7.0	–	0.0	5.8	22.7
Népal	0.9	1.7	–	3.3	1.7	6.4	0.1	3.8	17.9
Pakistan	0.0	0.0	0.5	0.8	4.7	–	3.0	6.3	15.3
Bangladesh	–	2.6	0.6	-1.2	0.3	1.7	1.5	7.2	12.7
Palestine	1.3	0.2	–	0.0	1.9	0.9	–	5.9	10.2
Bhoutan	0.3	2.2	–	2.0	0.2	0.6	0.0	1.0	6.3
Corée du Nord	–	–	–	1.7	0.9	0.3	1.1	0.5	4.5
Mongolie	–	0.0	–	1.2	–	0.0	0.0	1.4	2.6
Europe	0.3	1.2	–	0.0	0.1	0.0	0.0	0.7	2.3
Non ventilé par continent	5.1	8.6	2.7	10.1	12.3	4.7	4.7	114.1	162.3
Coopération au développement bilatérale de la DDC 2005	35.8	38.8	23.3	61.9	77.2	31.5	21.0	273.7	563.0

Ce tableau illustre la politique de concentration géographique de la coopération au développement bilatérale de la DDC dans 17 pays et régions prioritaires et 7 programmes spéciaux de la DDC. Dans la plupart de ces pays, la DDC a une longue expérience de coopération, tant avec les gouvernements qu'avec les acteurs de la société civile ou le secteur privé. Des stratégies de coopération de plusieurs années constituent un cadre de référence pour les orientations sectorielles. En mars 2005, la Suisse a signé la Déclaration de Paris, qui vise à augmenter l'efficacité de l'aide. En matière de coopération bilatérale au développement, il s'agit avant tout de renforcer au mieux la coordination entre donateurs et les efforts d'harmonisation de l'aide sur place. En 2005, la Suisse a assumé des tâches de conduite et de coordination concrètes au Mozambique, en Tanzanie, au Nicaragua et en Équateur. Malgré des situations difficiles dans plusieurs pays partenaires, les programmes ont pu être en grande partie réalisés en 2005 comme prévu. Les conditions ont été particulièrement ardues au Népal, où la décision a été prise d'élaborer une nouvelle stratégie de coopération alliant les différents instruments de la politique extérieure de la Suisse et d'adopter un programme plus restreint et davantage axé sur la résolution des conflits et la protection des droits de l'homme.

Tableau 9

Coopération bilatérale du seco avec les pays en développement par instruments et par continents 2005 (mio fr., dépenses effectives)

Instruments	Afrique	Amérique latine	Asie	Non spécifié	Total
Aide macroéconomique	36.2	6.6	0.5	3.6	47.0
Financement des infrastructures	10.7	1.7	4.6	0.5	17.4
Promotion du commerce	5.3	5.5	5.1	14.1	30.0
Promotion des investissements	11.9	14.7	12.4	10.7	49.7
Remises de dette ^{a)}	76.5	–	202.0	0.3	278.9
Études et autres	0.5	0.1	0.1	5.0	5.7
Total 2005	141.1	28.6	224.7	34.3	428.7
Total 2004	67.9	33.5	35.2	32.5	169.1

^{a)} En 2005, la Suisse a annulé des créances bilatérales à l'égard de pays en développement pour un montant de 278.6 millions de francs. Ces mesures de désendettement sont comptabilisées comme APD, mais elles n'ont pas d'influence sur le budget de la coopération

Hormis les opérations de remises de dette qui n'ont pas d'influence sur le budget de la coopération, le continent d'intervention prioritaire de la coopération économique et commerciale du seco demeure l'Afrique, suivie de l'Amérique latine et de l'Asie. Au cours des dernières années, en particulier depuis l'introduction de la Stratégie 2006, l'accent a été mis sur la concentration géographique. Dès 2006, le seco concentrera 80% de ses ressources financières en faveur de 12 pays prioritaires du Sud. Parallèlement, les projets régionaux continueront d'être mis en œuvre, notamment dans le domaine de la promotion du commerce et des investissements où ils ont souvent plus d'impact que des projets spécifiques dans les pays pris isolément.

Graphique 3

Coopération du seco avec les pays en développement 2005 (sans remises de dette)

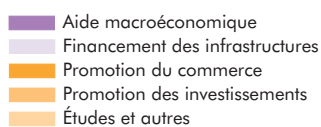
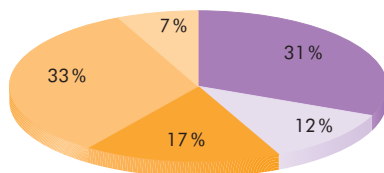


Tableau 10
Coopération bilatérale DDC/seco avec l'Est et la CEI 2005 (mio fr.)

DDC coopération technique par secteurs	Europe du Sud-Est	CEI ^{a)}	Non spécifié	Total
Gouvernance	13.3	9.4	0.0	22.7
Santé	9.7	6.5	0.0	16.2
Environnement, eau, infrastructures	5.7	4.8	–	10.5
Agriculture et développement rural	3.9	11.0	0.1	14.9
Éducation et formation	6.1	1.2	0.0	7.4
Développement économique et emploi	7.1	1.2	–	8.3
Culture et recherche	5.9	0.5	0.2	6.7
Autres secteurs	12.3	3.8	1.4	17.5
Total DDC 2005	64.0	38.4	1.8	104.2

seco coopération économique par instruments	Europe du Sud-Est	CEI ^{a)}	Non spécifié	Total
Financement des infrastructures ^{b)}	20.5	18.2	–	38.7
Promotion du commerce	3.6	5.5	3.8	12.9
Promotion des investissements	3.8	19.3	2.0	25.1
Aide macroéconomique	0.9	0.2	–	1.1
Autres	0.4	0.2	4.5	5.1
Total seco 2005	29.2	43.4	10.3	82.9

Total DDC/seco 2005	93.2	81.8	12.1	187.1
Total DDC/seco 2004	98.3	80.5	24.7	203.6

a) Communauté des États indépendants

b) Dont notamment des projets dans le secteur de l'énergie, l'eau et l'environnement

La DDC et le seco collaborent pour définir des programmes dans le domaine de la coopération technique et économique avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI. Les moyens de financement sont demandés sous la forme de crédits de programme communs.

La DDC utilise ses moyens pour promouvoir le passage à la démocratie et les réformes économiques et sociales. Parmi les priorités figurent le renforcement des institutions publiques et privées, la bonne gestion des affaires publiques, la promotion des revenus, la réforme des secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.

Le seco soutient en premier lieu l'amélioration des infrastructures de base, secteur qui inclut de nombreux projets dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Il met également l'accent sur la promotion des investissements et du commerce ainsi que sur le développement du secteur financier.

Graphique 4

Coopération DDC/seco avec l'Est et la CEI par instruments (mio fr.)

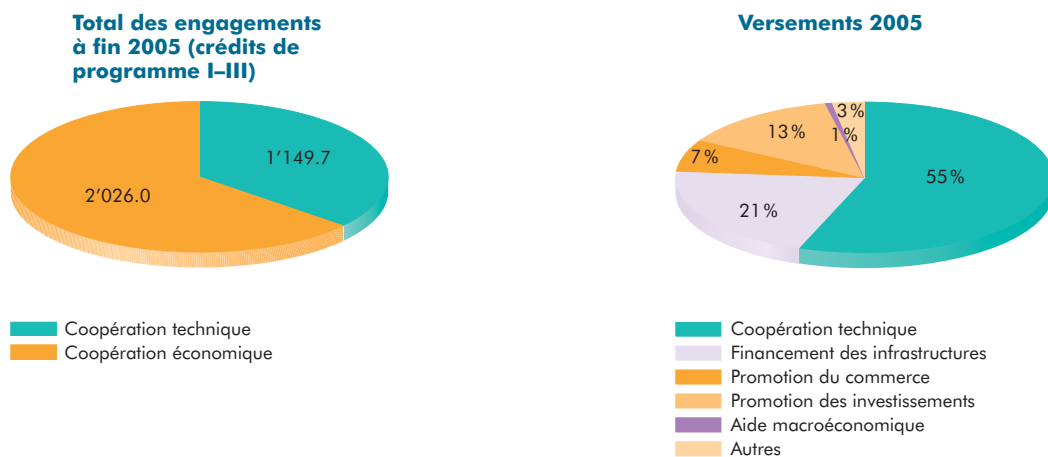


Tableau 11

Partenaires de la DDC et du seco pour des activités de coopération et d'aide humanitaire bilatérales 2005 (mio fr.)

	DDC			seco	
	aide hum.	coop. au dév.	coop. Est	Total	Total
ONG suisses	25.8	163.0	30.7	219.5	5.2
dont:					
Intercooperation	–	35.6	4.8	40.4	1.1
Helvetas	0.1	31.1	2.2	33.4	1.5
Swisscontact	–	15.9	2.7	18.6	1.1
Caritas Suisse	5.4	4.2	0.8	10.4	–
Croix-Rouge suisse	2.8	3.3	2.0	8.2	1.0
Terre des Hommes, Lausanne	3.9	2.5	0.1	6.6	–
Swissaid	–	6.1	–	6.1	0.2
Entraide protestante suisse (EPER)	0.7	3.9	0.9	5.5	–
CŒuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)	0.0	3.3	1.7	5.0	–
Pain pour le prochain	–	4.2	–	4.2	–
Pro Helvetia	–	0.3	3.5	3.8	–
Fédération genevoise de coopération (FGC)	–	3.8	–	3.8	–
Action de Carême	–	3.3	–	3.3	–
Institutions universitaires et de recherche suisses	0.9	34.6	9.5	45.1	2.5
Secteur privé suisse	4.9	29.2	10.7	44.8	7.3
Secteur public suisse	5.9	8.1	2.8	16.8	–
Organisations des Nations Unies, actions multi-bilatérales	78.4	32.3	3.0	113.6	11.5
dont:					
Programme alimentaire mondial (PAM)	41.9	0.3	–	42.1	–
Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	1.3	14.8	2.0	18.1	–
Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR)	16.8	–	–	16.8	–
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	4.3	1.7	0.7	6.7	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des N.U. (OCHA)	5.9	–	–	5.9	–
Organisation des N.U. pour le développement industriel (ONUDI)	–	–	–	–	5.1
Programmes spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	3.2	1.0	0.2	4.5	–
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	2.2	1.1	–	3.3	–
Institutions financières internationales, actions multi-bilatérales	–	8.8	0.4	9.2	23.2
Autres organisations internationales, actions multi-bilatérales	103.8	48.9	11.5	164.3	16.9
dont:					
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	92.9	–	–	92.9	–
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	–	6.8	1.4	8.2	–
Union mondiale pour la nature (UICN)	–	3.5	–	3.5	–
Organisations du Sud et de l'Est	6.0	130.1	14.5	150.6	1.3
Pas de partenaire contractuel	52.3	108.1	21.0	181.4	165.2
Total 2005	278.0	563.0	104.2	945.3	233.1

La DDC et le seco ont développé un large réseau de partenaires pour la réalisation des programmes et projets qui sont financés par ces deux institutions. La collaboration peut se faire sous différentes formes: contributions de programme, mandats spécifiques ou cofinancements. Les partenaires de coopération sont multiples et varient selon la nature des programmes ou projets soutenus. Les organisations non gouvernementales (ONG) suisses sont restées des partenaires privilégiés pour la mise en œuvre de projets et programmes de coopération de la DDC, alors que les contributions d'aide humanitaire transitent prioritairement par les organisations internationales. Le tableau ci-dessus fournit un aperçu des partenaires contractuels de la DDC et du seco sur la base des versements effectués au cours de l'année 2005.

La Journée annuelle de l'**Aide humanitaire**, qui était consacrée aux catastrophes naturelles, a réuni un millier de personnes le 1^{er} avril à Berne. Elle a abordé quatre grands thèmes: la préparation aux séismes, la prévention des risques en Amérique centrale après l'ouragan Mitch, la coopération civils-militaires dans des régions dévastées par le tsunami et les programmes de distribution d'argent liquide.

Près de 1600 personnes ont participé à la Conférence annuelle de la **coopération au développement**, le 26 août à Fribourg. Des experts suisses et étrangers ont débattu des différents aspects de la microfinance, un instrument essentiel de la lutte contre la pauvreté. Depuis plus de trente ans, la Suisse s'engage pour le renforcement du secteur financier dans ses pays partenaires au Sud et à l'Est.

L'Ukraine était au centre du 10^e Focus **Europe de l'Est**, qui s'est tenu le 11 novembre à Lugano. Des experts de la culture, de l'économie et de la politique ont exposé leur appréciation de la Révolution orange. La coopération suisse a soutenu les réformes en Ukraine depuis le milieu des années 90. Elle entend accompagner ce pays dans ses efforts pour se rapprocher des institutions européennes.

Impressum

Éditeurs

Direction du développement et de la coopération (DDC),
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE),
3003 Berne, Tél.: 031 322 44 12, Fax: 031 324 13 48
Internet: www.ddc.admin.ch, E-mail: info@deza.admin.ch

Secrétariat d'État à l'économie (seco),
Département fédéral de l'économie (DFE),
3003 Berne, Tél.: 031 322 56 56, Fax: 031 322 56 00
Internet: www.seco-cooperation.ch,
E-mail: info@seco-cooperation.ch

Rédaction/coordination: Catherine Vuffray, DDC

Textes: Jane-Lise Schneeberger, Pont-la-Ville

Statistiques: Christiane Sollberger, DDC

Catherine Graf Lutz, DDC

Miryam Rordorf Duvaux, DDC

Graphiste: etter grafik+co, Zurich

Photos: 1^{ère} et 4^e pages de couverture: Nicolas Boll;

1^{ère} page de couverture: Patrick Hattori/Keystone;

page 3: DDC, seco; page 4: Jaime Puebla/Keystone;

page 5: Gillianne Tedder/Keystone; page 6: Claver

Carrroll/Keystone; page 7: Narendra Shrestha/Keystone;

page 8: Fritz Berger/DDC; page 9: Robert Schmid/

Keystone; page 10: Margrit Baumann/Keystone;

page 11: Jean-Philippe Jutzi/DDC

Le rapport annuel est disponible en français, allemand, italien et anglais. D'autres exemplaires peuvent être commandés à info@deza.admin.ch ou au tél. 031 322 44 12.

